



# Thônex

législature 2020-2025  
délibération no 138  
séance du 14/02/2023

## Délibération

### Règlement relatif à l'attribution de l'aide humanitaire à l'étranger et de coopération internationale de la Commune de Thônex

- Vu l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Attendu qu'il convenait de modifier ce règlement de la cohésion sociale datant du 3 mai 2022 afin de définir les conditions et modalités d'octroi de l'aide humanitaire à l'étranger et de coopération internationale de la Commune de Thônex ;
- Attendu que les propositions de mises à jour ont été validées lors de la séance de commission de la cohésion sociale du 24 janvier 2023 ;

le conseil municipal

décide

par 23 voix pour, 1 abstention

1. D'adopter le nouveau règlement de la cohésion sociale qui définit les conditions et modalités d'octroi de l'attribution de l'aide humanitaire à l'étranger et de coopération internationale de la Commune de Thônex, version modifiée le 14 février 2023 selon les documents annexes qui font partie intégrante de la présente délibération.



Thônex, le 15 février 2023- Bds/cck

(DM-23-31) cm-14/02/2023